FAUTE DISQUALIFIANTE AVEC RAPPORT

QUI NOTIFIE L'INCIDENT ?	**LE PREMIER ARBITRE**
SUR QUOI ?	Une faute disqualifiante est toute **action antisportive flagrante** d'un joueur ou d'un membre du banc d'équipe **qui amène à l'établissement d'un rapport**.
QUAND ?	Après la rencontre et ce dans le vestiaire des arbitres, effectuer les formalités administratives de fin de rencontre
PROCEDURE	Le **PREMIER ARBITRE** doit : 1. Remplir au verso, le nom du joueur, le N° de licence, entourer l'équipe concernée et la nature de la faute avec rapport 2. Au verso rayer les **mentions inutiles** (ici FT et FD sans rapport). 3. Préciser succinctement le motif. 4. Faire signer les capitaines en titre de chacune des équipes. 5. Faire signer l'aide arbitre. 6. Signer lui-même. Si refus signature de l'un des capitaines : ➔ le noter sur la feuille.
	Le RAPPORT (*utiliser l'imprimé prévu à cet effet*) Un rapport détaillé doit être adressé au Directeur sportif (Commission Basket) dans les 24 heures par l'arbitre. **Stéphane Binot, Directeur Sportif - Commission Basket :** 57 chemin de Leyran – 33140 Villenave d'Ornon Tél. 06.27.87.55.23 – email : s.binot@handisport.org